

CONTRAT REGIONAL D'AIDE A L'INSTALLATION (CRAI)

Formulaire de demande

à retourner par mail à l'adresse suivante accompagnés des pièces justificatives:
ars-hdf-zonages-ambulatoires@ars.sante.fr

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Nom et adresse de la structure d'exercice :

.....

.....

Date d'installation dans la structure :

Date de la primo-installation :

Numéro RPPS :

Numéro AM (Assurance maladie) :

Signataire CESP : oui non

Nombre de jours d'exercice libéral par semaine :

4.5 jours

4 jours

3 jours

2,5 jours

Jours de présence	
Lundi matin <input type="checkbox"/>	Jeudi matin <input type="checkbox"/>
Lundi après-midi <input type="checkbox"/>	Jeudi après-midi <input type="checkbox"/>
Mardi matin <input type="checkbox"/>	Vendredi matin <input type="checkbox"/>
Mardi après-midi <input type="checkbox"/>	Vendredi après-midi <input type="checkbox"/>
Mercredi matin <input type="checkbox"/>	Samedi matin <input type="checkbox"/>
Mercredi après-midi <input type="checkbox"/>	

M'engage à assurer la continuité des soins si mon activité est inférieure à 4.5 jours par semaine

Secteur conventionnel :

- Secteur 1
 Autre secteur (préciser)

Exercice coordonné :

Exerce au sein d'une Maison de Santé Pluri Professionnelle (MSP), d'une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou d'une équipe de soins primaires(ESP) reconnue par l'ARS Hauts de France

M'engage à exercer dans un cadre coordonné dans un délai de 2 ans.

Merci d'annexer au formulaire tout document attestant de l'exercice coordonné ou des perspectives d'exercice coordonné

Permanence des Soins Ambulatoires

M'engage à participer à la permanence des soins ambulatoires

Maître de stage des Universités (MSU)

Suis déjà MSU

Merci d'annexer au formulaire une copie de l'agrément de MSU

M'engage à devenir MSU

Déclare souhaiter adhérer au Contrat Régional d'Aide à l'Installation (CRAI) destiné à favoriser l'installation des médecins généralistes libéraux au sein d'une zone d'action complémentaire ou d'une zone d'accompagnement régional par la mise en place d'une aide forfaitaire versée au moment de l'installation du médecin dans les zones précitées pour l'accompagner dans cette période de fort investissement généré par le début d'activité en exercice libéral (locaux, équipements, charges diverses, etc.) dans le cadre du fonds d'intervention régional au titre du 3°) de l'article L.1435-8 du code de la santé publique.

Date :

Signature et cachet du médecin :